



Acheter des médicaments sur Internet, mais à quel prix ?

Lancement du 1^{er} comparateur de prix de médicaments sur internet

Communiqué de presse, à Toulouse, le lundi 4 mars 2013

Depuis le 21 décembre 2012, la vente en ligne de médicaments est autorisée⁽¹⁾, et suite à cette décision, plusieurs officines proposent ce service en ligne. Cette pratique est strictement encadrée, mais les prix sont libres et peuvent varier énormément. Nous constatons des différences de prix allant jusqu'à 103%⁽²⁾.

Pour **aider les internautes à faire leur choix en toute sécurité**, nous avons pensé, créé et développé Unooc.fr, le **1^{er} comparateur de prix de médicaments sur internet**. Ce moteur référence et compare les pharmacies françaises qui se sont lancées dans la vente en ligne de médicaments sans ordonnance.

En octobre 2012, l'Ifop publiait une étude⁽³⁾ soulignant que 13% des français étaient prêts à acheter des médicaments sur internet, jugeant cette possibilité plus pratique. Attirés également par des prix plus bas, les français exprimaient une forte inquiétude sur la fiabilité des médicaments achetés en ligne.

Unooc.fr a pour objectif :

- **de rassurer les internautes** en référençant uniquement les pharmacies françaises qui respectent la réglementation. [En savoir plus sur la démarche qualité Unooc.](#)
- **de faire gagner du temps aux internautes** en listant tous les médicaments vendus en ligne par ces pharmacies
- **de faire réaliser des économies aux internautes** en comparant les prix de ces médicaments tout en proposant un service de qualité entièrement gratuit.

Permettant de minimiser les coûts de santé tout en conservant une démarche qualité (en ne référençant que les pharmacies physiques déjà présentes et dûment autorisées en France), Unooc s'inscrit pleinement dans le monde de la santé numérique.

Unooc.fr

Contact presse : Nicolas Michel

Tel : 06.72.13.40.94

Email : webmaster@unooc.fr

(1) Présentée le 19 décembre 2012 en Conseil des ministres, l'ordonnance relative à l'encadrement de la vente de médicaments sur internet a été publiée au Journal Officiel du 21 décembre 2012. Le 14 février 2013, le Conseil d'Etat agrandit le périmètre à plusieurs milliers de médicaments sans ordonnance.

(2) [Exemple Surbronc 100ml \(Code CIP = 3274063\) sur Unooc.fr avec les prix de deux pharmacies](#)

(3) [Ce baromètre d'opinion](#) a été opéré sur un échantillon de 1009 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.